SAINT CYR MÈRE BOITIER
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ENTRE CHAROLAIS ET MÂCONNAIS

TEPOS

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

PLUi de l'ex CC du Mâconnais Charolais – Modification n°1

Je soussigné,
Gilles LAMBTAIRIE
Maire de BOURGVILAIN

ATTESTE

➢ que **la délibération n° 2023-27** en date du 19 juillet 2023 d'approbation de la modification n°1 du PLUi de l'ex Communauté de communes du Mâconnais Charolais (CCMC) a été **affiché ce jour** sur le panneau d'affichage officiel de la Commune.

Etabli à Bourgvilain, le 31 juillet 2023
Fait pour valoir ce que de droit.

Le Maire

MAIRIE DE BOURGVILAIN (S-&-L)